

Le Ministère renforce la position de l'UFOLEP !

1. Certification des officiels

A la suite du report des 4 sessions de certification des officiels en raison de « l'incapacité » de la FFSA d'en assumer sa part d'organisation, l'UFOLEP a immédiatement demandé l'arbitrage du MSJS.

Celui-ci a répondu catégoriquement au courrier de la FFSA qui remettait en cause l'instruction n°07-114 JS du 31 août 2007 et la liste des 464 officiels UFOLEP.

Rappel : c'est l'attente de cette réponse qui avait motivé la « temporisation » de la FFSA dans l'organisation des sessions programmées.

Pour le Ministère,

- il n'y a aucune remise en cause de la liste, ces officiels étant bien certifiés jusqu'à la fin de la période prévue dans l'instruction ;
- la FFSA **doit** tenir ses engagements et prendre sa part dans l'organisation des sessions de certification initialement prévues.

2. Formation

Les sessions de certification prévues vont avoir lieu ! Il est donc important de ne pas freiner, ou suspendre, les stages de formation d'officiels. AU CONTRAIRE !!

3. Homologation des circuits

Des difficultés subsistent un peu partout sur le territoire et beaucoup de préfectures, de DDJS ont encore du mal à admettre que c'est bien l'UFOLEP (et non la FFSA) qui donne un premier avis à la commission d'homologation, **lorsqu'il s'agit d'un circuit UFOLEP**.

Si vous rencontrez des problèmes, n'hésitez pas à contacter :

- l'échelon national suffisamment tôt pour qu'une intervention soit possible
- le Ministère et son service juridique (Cyril CARRIÈRE : 01.40.45. 92.98.).

Bon courage à tous.

Pierre CHEVALIER
Pôle Vie Sportive